

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024**

Le 31 octobre à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1 ^{ère} Adj) - BOULAY Christophe (2 ^è Adj) BREFORT Brigitte - LAPÔTRE Michel - LEGENDRE Mickaël - ONIS Quentin	
Absents	Pouvoirs
BEN MARNI Reynald	Aucun
JUSZCZAK Eric	Aucun
MOISON Sabine	Aucun
Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 12 septembre 2024 à l'unanimité

1) ADHESION AU CONTRAT GROUPE CDG 89 – Maintien de salaire et santé

La loi évolue et tend à s'aligner sur le secteur privé, ainsi la participation des communes devient obligatoire pour la santé à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour le maintien de salaire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le centre de gestion a lancé une consultation auprès des assurances réunissant le maintien de salaire et la santé et permettant aux agents d'avoir les meilleures garanties possibles.

Il propose aux communes d'adhérer au contrat groupe pour le maintien de salaire et la prévoyance santé des agents.

Le conseil est donc invité à délibérer sur l'adhésion au contrat et la participation pour les agents sachant que le plancher minimal obligatoire est :

- 15 €/mois pour la santé
- 7€/mois pour la prévoyance

La secrétaire quitte la salle afin de laisser le conseil délibérer en toute liberté.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 7) le conseil municipal décide

- ➔ d'adhérer au contrat groupe proposé par le CDG 89 pour le maintien de salaire et la prévoyance santé à compter du 1^{er} janvier 2025.
- ➔ D'octroyer une participation de 8 €/mois pour le maintien de salaire et 18€/mois pour la prévoyance santé.

2) SDEY – Maintenance préventive de l'éclairage public 2024

Le SDEY (Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne) en charge de l'éclairage public propose une maintenance préventive des points lumineux et de l'armoire.
Nous avons à ce jour 47 points lumineux.

Le SDEY propose 3 formules :

- 1) Un passage par an : $(47 \text{ points} \times 3 \text{ €}) + (\text{armoire} \times 10 \text{ €}) = 151 \text{ €}$
- 2) 3 passages par an : $(47 \text{ points} \times 5 \text{ €}) + (\text{armoire} \times 30 \text{ €}) = 265 \text{ €}$
- 3) 4 passages par an : $(47 \text{ points} \times 6 \text{ €}) + (\text{armoire} \times 40) = 322 \text{ €}$

En 2023, la commune a voté un seul passage mais le SDEY a dû intervenir à 2 reprises en maintenance curative pour un coût total de 616,39 €.

Le parc éclairage public ayant plus de 5 ans le conseil pense qu'il serait judicieux d'envisager 3 passages en maintenance préventive qui coûterait moins cher que la maintenance curative.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 7), le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SDEY pour 3 passages par an, soit un coût de 265 €.

3) CENTRE DE SANTE Villeneuve l'Archevêque-Cerisiers - CONVENTION

La Commune a participé en 2023 au fonctionnement du centre de santé à hauteur de 876 € (soit 6€/habitant)

Pour information, la participation des communes de Villeneuve et Cerisiers s'élève à 12,33 €/habitant/an.

Le conseil municipal est sollicité cette année pour verser la même somme qu'en 2023 et autoriser le Maire à signer la convention afin de continuer à soutenir le centre.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 7), le conseil municipal décide de reconduire la convention de participation pour le centre de santé à hauteur de 876 € (soit 6€/habitant).

4) SMAEP – Adhésion de 4 communes au 1^{er} janvier 2025

Le SMAEP (Syndicat Eau Potable) a voté l'adhésion des communes de SERGINES, PAILLY, PLESSIS SAINT-JEAN par délibération en date du 2 juillet 2024 et COMPIGNY par délibération en date du 8 octobre 2024 et demande d'entériner cette décision.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 7), le conseil municipal décide d'entériner l'adhésion des quatre communes au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2025.

5) REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LE MAIRE

Monsieur Le Maire a avancé les frais pour 3 doubles de clefs mairie, salle communale, pour un montant de 25 €.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 7), le conseil municipal accepte de rembourser Le Maire pour l'avance de ces frais.

6) QUESTIONS DIVERSES

6-1 – DEGATS TRAVAUX SMAEP

Un conseiller soulève un problème au niveau du monument aux morts, signalant l'affaissement de la route suite aux travaux d'interconnexion réalisés par le SMAEP (syndicat des eaux) et qui empêche la tonte du bas-côté.

Le Maire indique que plusieurs problèmes ont été signalés lors des réunions de chantier et du syndicat auxquelles il participe systématiquement.

Il va émettre des réserves lors de la réception des travaux et demande aux conseillers de bien vouloir transmettre les photos qu'ils ont pu prendre dès qu'ils constataient un problème.

6-2 – DEFIBRILLATEUR - Achat

Le Maire informe le conseil municipal de son intention d'acheter un défibrillateur qui sera placé à la grille de la Mairie.

Les conseillers approuvent ce choix.

6-3 – CHARGES SCOLAIRES 2023-2024

Le Maire informe le conseil municipal du montant des charges scolaires dû à Villeneuve l'Archevêque qui s'élève à 9 630,73 € pour sept élèves.

6-4 – ARBRES NAISSANCES 2024

Trois petits postolliers sont nés cette année.

Le Maire informe le conseil municipal de l'achat de trois arbres fruitiers qui seront plantés vers le cimetière, par l'entreprise Perma Paysage pour un montant de 365,40 €.

Il envisage de faire une cérémonie le dimanche 24 novembre, si les arbres sont plantés.

6-5 – ARBRES AIRE DE JEUX VERMONT

Les conseillers évoquent la plantation d'arbres sur l'aire de jeux de Vermont afin de produire de l'ombre.

Plusieurs essences d'arbre sont évoquées et un devis va être demandé.

6-6 – TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Le Maire informe les conseillers du besoin d'entretien régulier de la voirie et informe les conseillers des rénovations envisagées, rue de l'Eglise, route de Courroy et allée du cimetière, l'ensemble représentant environ 700 m linéaires.

Une conseillère demande s'il n'est pas possible de refaire complètement les routes plutôt que de combler les imperfections mais certains conseillers conscients des tarifs répondent que cela serait beaucoup trop cher.

Un chiffrage va être demandé pour prévoir les travaux en 2025.

6-7 – DECORATIONS DE NOEL

Le Maire pose la question de savoir s'il faut de nouvelles illuminations.

La réponse est non.

Deux sapins vont être commandés pour la salle communale et l'entrée de la Mairie.

6-8 – FERMETURE DECHETTERIE DE VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

La déchetterie de Villeneuve l'Archevêque va fermer pour travaux à compter du 18 novembre jusqu'au printemps voire début d'été.

Un affichage et une information Intramuros vont être faits.

6-9 – DON DE PARCELLE A LA COMMUNE

Une conseillère évoque le don de parcelle qui va être fait à la Commune en échange de l'entretien d'une tombe familiale.

Elle souhaite savoir pour combien de temps la Commune sera contrainte à cet entretien.

Le Maire répond que le dossier est pour l'instant entre les mains du donateur qui va le soumettre à un notaire de son choix et qu'il n'a pas plus d'informations pour l'instant.

6-10 – SEANCES DE SPORT

Une conseillère demande si les séances de sport fonctionnent bien et combien de personnes participent.

Un conseiller lui répond qu'en moyenne les séances accueillent de façon régulière 14 personnes dont 6 Postolliers et donnent entière satisfaction. Les retours sont très positifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h25.

Le Maire
Daniel LAPÔTRE

